

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT,  
TENUE LUNDI LE 29 AOÛT 2022 À LA SALLE GUY  
POITRAS**

**Sont présents :**

M. Jean-Yves Bouffard	maire
M. Alain Bachand, conseiller :	siège n° : 1
M. Réjean Sini, conseiller :	siège n° : 3
Mme Sylvie Morin, conseillère	siège n° : 4
M <sup>me</sup> Danielle Michaud, conseillère :	siège n° : 5
Vacant :	siège n° : 6

**Est absent :**

Assiste également à la séance, Madame Ketty Thériault, greffière-trésorière adjointe.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

La session est ouverte à 19H00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Bouffard, maire. Madame Ketty Thériault, greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**2022-08-01**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE  
DU JOUR.**

Il est proposé par la conseillère Danielle Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

**2022-08-02**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-  
VERBAL DU 11 JUILLET 2022**

Il est proposé par le conseiller Alain Bachand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11 juillet 2022, avec dispense de lecture

**4. DÉPÔT DE LA VACANCE DU POSTE DE  
CONSEILLER NO.4**

Madame Sylvie Morin ayant démissionnée de son poste de conseillère le poste no.4 est donc vacant.

**2022-08-03**

**5. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2021**

Il est proposé par le conseiller Réjean Sini et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers 2021

2022-08-04

## 6. CHANGEMENT DE FOURNISSEUR POUR L'ASSURANCE COLLECTIVE

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT QU'**à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR** : la conseillère Danielle Michaud

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Godbout adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1<sup>er</sup> juin 2022;

**QUE** la Municipalité de Godbout paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

**QUE** la Municipalité de Godbout respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

**QUE** la Municipalité de Godbout maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

**QUE** la Municipalité de Godbout Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

**QUE** la Municipalité de Godbout donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

**QUE** la Municipalité de Godbout autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la Municipalité de Godbout accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

---

Ketty Thériault, greffière trésorière adjointe

#### **7. ASSEMBLÉE PUBLIC DE CONSULTATION POUR POURSUIVRE L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS 2016-101 À 2016-105**

Monsieur le Maire informe les citoyens qu'une assemblée public de consultation se fera le 8 septembre 2022, à 15h00, à la salle Guy Poitras, 100 rue Alexandre à Godbout.

2022-08-05

#### **8. OFFRE DE SERVICE DE LA FQM**

Il est proposé par le conseiller Réjean Sini et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la FQM afin de trouver un(e) directeur/directrice général(e)

2022-08-06

**9. ACHAT DE PORTES POUR LE 148 PASCAL COMEAU**

Il est proposé par le conseiller Guy Côté et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de deux portes pour le 148 Pascal Comeau.

2022-08-07

**10. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Alain Bachand et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes payé et à payer

**11. DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le conseiller Réjean Sini dépose le rapport des revenus et dépenses.

**12. CORRESPONDANCES**

Tous les élus, on prit connaissance de la correspondance.

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire, ainsi que les conseillers répondent aux questions.

2022-08-08

**15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Réjean Sini et résolu à l'unanimité de clore l'assemblée, il est 19H49.

---

Jean-Yves Bouffard  
maire

---

Ketty Thériault  
Greffière-trésorière adjointe